

# Les Stylos Rouges

Réunion au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Lundi 6 mai  
18H30 à 21h45

**Etaient présents : -Christophe KERRERO, directeur de cabinet, Isabelle BOURHIS, conseillère du ministre, Edouard GEFFRAY, DGRH.**

**-5 membres des Stylos Rouges : 2 professeurs des écoles, 2 professeurs en collège, 1 en lycée**

- *Introduction*

Dans un premier temps, le directeur de cabinet a débuté expliquant sa satisfaction de recevoir des représentants des SR. Il a rapidement cherché à nous distinguer des syndicats, en affirmant que nous renouvelions la vie représentative en dehors des institutions habituelles que sont les syndicats. Nous avons IMMÉDIATEMENT répondu que nos membres comme nous-mêmes étions nombreux à être syndiqués ou non syndiqués pour couper court.

Dans un second temps, le directeur de cabinet a précisé que l'intervention de Macron avait changé la tonalité des entretiens entre le ministère et les représentants des personnels.

Nous avons remercié le directeur de cabinet de nous recevoir, lui avons rappelé que nous étions là pour défendre le manifeste des Stylos Rouges. Nous avons précisé d'emblée que sans prises de décisions rapides concernant nos revendications, nous irions, comme annoncé dès février, à la grève des examens tout comme certaines centrales syndicales.

- *Respect du personnel/ bienveillance envers le personnel*

Les représentants ont apporté des preuves de manquements de respect de la hiérarchie envers le personnel proposant d'apporter les témoignages édifiants reçus à ce sujet. Jean Willot a été évoqué en ce qui concerne l'absence de soutien de la hiérarchie ainsi qu'une affaire de pression hiérarchique suivie de sanction contre deux collègues le 14/04/2019 pour avoir dénoncé le harcèlement pratiqué par un chef d'établissement à Sombernon (21). Nous dénonçons alors l'article 1 de la loi dite "de la confiance".

Le ministère ne nie pas les soucis qu'il y a avec les inspecteurs et les chefs d'établissement. Il confirme travailler sur ce sujet avec son pôle ressources humaines et que ce sujet serait l'un des axes de discussion lors du troisième rendez-vous.

Est abordé le sujet des chefs d'établissement qui refusent de remonter les violences, car leurs avancements de carrière et leur mutation dépendent du fait qu'il n'y ait pas de vague dans leur établissement. Le ministère semble conscient du problème, travaille sur ce sujet et apportera des réponses lors du troisième rendez-vous.

Les chefs et inspecteurs sont déconnectés du terrain. Il est certain que travailler pour l'école sans connaître le terrain est une aberration. Les SR ont demandé que toute personne qui devient inspecteur ou chef d'établissement ait été enseignant auparavant et qu'il retourne devant les classes 50% du temps. Il est proposé pour les chefs d'établissement d'avoir des heures de cours dans leur établissement (½ journée/semaine).

L'ensemble correspondrait à une économie pour le ministère d'environ 10000 postes /an = 400 MILLIONS d'Euros). Là, on sent une division chez nos contradicteurs : le DGRH y semble très favorable, le Directeur de cabinet, comme la Conseillère (ancienne chef du SNPDEN (syndicat majoritaire des chefs d'établissement, et ancienne inspectrice) très hostiles. "On ne peut pas contrarier nos cadres" explique-t-elle. Nous répondons qu'ils se trompent d'alliés, que nous aussi nous sommes cadres A, que nous sommes beaucoup plus nombreux qu'eux, et qu'ainsi ils redeviendraient réellement NOS COLLÈGUES, ce qui leur permettrait de savoir de quoi ils parlent.

- *La direction*

Les SR ont demandé à ce que les directeurs d'école bénéficient d'un nouveau statut NON-hiérarchique qui serait la reconnaissance de leur travail spécifique. Nous demandons par ailleurs un secrétariat et la présence d'EVS, afin de pouvoir les décharger des tâches administratives ainsi qu'une nouvelle prime conséquente.

Le ministère a acquiescé et pris en note les demandes des représentants, mais pas de réponse concrète.

- *Inclusion scolaire*

Le ministère a dit que tout était mis en place, il fallait que l'on accepte que les choses prennent du temps. Il y a un manque de candidats et la demande est très forte. "Le vivier n'a pas suivi le nombre de prescriptions MDPH". Nous avons évoqué la question des RASED et insisté sur leur importance. Le ministère a conscience de ce manque et travaille sur ce sujet.

Le ministère souhaite revaloriser les métiers d'AESH pour pouvoir pallier le manque de candidats et ainsi accueillir plus dignement les élèves en ayant besoin. Ils travaillent à une meilleure reconnaissance de ces métiers notamment en ce qui concerne le salaire et la formation. Le ministère insiste sur les efforts budgétaires accordés depuis 4 ans (environ 80.000 postes selon eux).

→ Un mot (assez longuet) est dit de leur part sur l'avenir de la formation : il s'agit de repenser les accréditations des futurs INSP, actuels ESPE, anciens IUFM. Au moins 30% des formateurs seront obligatoirement devant les classes. Nous demandons pourquoi il n'est pas possible que tout formateur ait aussi un service de cours. Blanc. Les nouveaux concours prendront effet en Mars 2022. 50% du temps de formation sera consacré aux fondamentaux (disciplinaires). Le reste plus pédagogique et à la discrétion des futurs instituts.

Nous en profitons pour demander à ce que la pression mise sur les stagiaires notamment par des menaces à la titularisation et une charge de travail considérable et souvent déconnectée des réalités du terrain, cesse.

- *Les mutations*

Le ministère s'engage à regarder le système des mutations parce que pour lui il n'est pas normal que le sentiment d'enfermement soit ressenti par les enseignants. Cependant, le ministère rappelle que ce n'est pas de sa faute si le système est ainsi fait et que ce n'est pas dans les priorités de gestion. Notre intervention insiste sur des cas concrets. "nul système n'est parfait". "4ème administration du monde" "100.000 demandes/an"

Le ministère comprend parfaitement les problématiques, mais il explique que les difficultés de gestion sont parfois insolubles. Nous insistons : Chaque année 26% de satisfaction dans le 1er degré (!), 44% dans le 2d degré. La réponse est : chaque année cela s'améliore d'environ 0,5%.

La prise en compte du handicap des enseignants serait prise en compte dans la gestion de la carrière.

- *La médecine du travail*

Les représentants du ministère reconnaissent eux-mêmes qu'ils n'ont pas vu un médecin du travail depuis longtemps.

Ils ont pris note des remarques mais n'ont apporté aucune réponse.

Un point très ferme est fait de notre part sur la journée de carence : enlever une journée de paye 1/30ème quand on est malade, avec 1/30ème de tous les primes aussi tous les jours suivants, si l'arrêt se prolonge. La réponse est cinglante : les professeurs et autres fonctions de l'EN sont soumis au droit commun de la fonction publique. Il faut s'adresser au Ministère de l'action et des comptes publics. Cela ne les concerne pas.

Nous rappelons que selon nous, le jour de carence est une insulte aux travailleurs, et particulièrement aux travailleurs des trois fonctions publiques, et de plus constitue un impôt déguisé (comme une nouvelle taxe d'habitation). Il est rappelé que le plus souvent ce sont nos fonctions qui occasionnent des pathologies qui ne sont jamais reconnues d'ailleurs comme professionnelles alors que nous sommes au contact des plus jeunes souvent malades eux-mêmes.

Nous proposons que le droit à 2 X 48h d'absence /an sans justification soit réinstauré pour ne pas perdre systématiquement 1/30ème quand on tombe malade. Cela existait encore, il y a moins de 10 ans.

- *La mutuelle*

Plus de monopole de la MGEN : il y a maintenant 3 mutuelles qui s'en occupent et sont référencées par le Ministère. Les SR ont expliqué qu'une prise en charge par l'employeur de 50% de la mutuelle OBLIGATOIRE, comme pour les entreprises privées depuis la loi Hamon, pourrait être considérée comme une légère revalorisation de salaire du fait du prix important des mutuelles.

La réaction n'est pas hostile.

- *Ressources humaines de proximité*

Le ministère nous ressort des cartons un projet déjà prêt. L'objectif serait de mettre un référent RH à 20 minutes de transport de chaque enseignant. L'objectif serait de permettre de mieux gérer les enseignants (reconversion, mobilité dans la fonction publique par un recueil des besoins exprimés et des postes disponibles (en cas de situation particulière), assistance en cas de problème dans un établissement (par exemple, conflit entre collègues, difficulté de gestion pour le chef d'établissement). "cette charge était confiée à tous, donc à personne". Dès Septembre 2019.

La création d'un équivalent d'un comité d'entreprise, **est actée**. Il permettra d'obtenir comme dans le privé, des avantages en nature.

Aucune annonce n'a été apportée concernant la médecine du travail, mais le Ministère est conscient du problème. Des lignes budgétaires peuvent être allouées.

- *Le logement*

Les représentants ont mis en avant le sujet de la problématique du logement hors de prix, notamment en région parisienne. Le ministère a répondu que le sujet le préoccupe et qu'il allait s'en saisir. La question de l'indemnité de résidence et son niveau est abordée : des sommes équivalentes francs/euros depuis plus de 20 ans.

- *La conception "méprisante" du métier*

Le ministère explique que les enseignants n'ont vraiment pas à se plaindre puisque nous sommes le seul corps de métier qui permet de monter dans la hiérarchie jusqu'au ministère. Le directeur de cabinet s'est pris en exemple pour le prouver.

- *Les heures supplémentaires*

Le ministère n'a rien dit à ce propos.

Le directeur de cabinet ne savait pas qu'elles étaient moins payées que les heures de travail normales. Ce sont les représentants qui ont prouvé que c'était le cas.

Le ministère n'a apporté aucune réponse. Il précise que l'heure supplémentaire n'était pas obligatoire mais simplement imposée.

Nous avons rappelé que ces heures supplémentaires n'étaient pas accessibles à tous, qu'elles contribuaient à supprimer des postes et que, chiffre du ministère à l'appui, les enseignants travaillaient déjà assez (42h53 hebdomadaires en moyenne, source INSEE 2010) et demandaient à être mieux rémunérés, non à travailler encore plus (la charge de travail a augmenté et les réalités du métier se sont dégradées).

De plus, nous demandons à ce que les HSE et les HSA soient payées non simplement par Corps ou grade, mais aussi par échelon.

Concernant la demande de pondération des heures d'examen en 1ère l'année prochaine, le ministère a été très surpris, car il n'y avait visiblement pas pensé. Aucune réponse n'a été apportée. Les représentants pensent avoir soulevé un vrai sujet auquel le ministère n'avait pas pensé.

- *Réformes du baccalauréat général, technologique et professionnel*

Concernant l'inégalité sur les offres des spécialités dans les différents territoires : Là encore aucune réponse apportée.

Pour le bac pro, la perte des heures et des postes, notamment dans les matières générales a été évoquée et là encore aucune réponse. Les SR ont insisté sur la nécessité de ces matières générales pour former les futurs citoyens à une culture scientifique et humaine.

S'agissant des autres réformes engagées et notamment la mixité en classe avec les apprentis, aucune réponse ne fut apportée.

Concernant les effectifs en classe au lycée, le ministère défend la réforme et estime que celle-ci permettra de diminuer les effectifs en classe grâce aux spécialités.

Il nous a tout de même été dit que 40 élèves, c'est beaucoup, mais que 38 c'est la norme (haute).

- *Indemnités liées à la surcharge de travail et achat du matériel pédagogique*

Les réponses ont été édifiantes !

Sur le coût en énergie et en temps, le ministère répond qu'un professeur de collège ne fait pas le même travail qu'un professeur de lycée, ni même qu'un professeur des écoles.

Malgré les relances des représentants, le ministère n'apporte aucune réponse concrète. On sent ici un mépris lié à l'exercice de nos fonctions.

Concernant le coût des ouvrages et du matériel nécessaire à la remise à niveau des professeurs de lycée avec les changements de programme, le ministère répond que les professeurs ont déjà chez eux le matériel nécessaire, et qu'en Français par exemple, qui n'aurait pas déjà toutes les œuvres dans sa propre bibliothèque serait un professeur dont le sérieux poserait question. (!)

Les représentants ont proposé de débloquer une enveloppe pour l'achat du matériel. Le ministère s'est montré méprisant en faisant une comparaison douteuse avec les demandes d'achat de matériel informatique. Mais l'idée d'un "trousseau" semble envisageable. On va peut-être enfin nous fournir nos stylos rouges...

- *Les salaires :*

Il est 20h45 : on nous presse de finir. Nous avons pu aborder la question des salaires. Sur ce point, l'ambiance a été parfois très tendue : rattraper la perte de revenus depuis 1983 (40%), prendre en compte les journées supplémentaires de travail ajoutées devant élèves depuis les années 60 (11 jours de plus sans aucune compensation).

Les arguments sont simples :

- depuis 2010 (donc en seulement 9 ans), le coût de la vie a augmenté de 11,5% (ce qui est une inflation lente). Nos salaires seulement augmentés de 1%. L'écart de 10,5% sur 365 jours de paye correspond à 39 journées de salaire de perte de pouvoir d'achat.
- la hausse progressive depuis 2010 des cotisations retraites (jusqu'en 2020) correspond à 12 journées en moins de paye.
- la hausse de la CSG mal compensée, et non compensée sur les indemnités/primes/heures sup nous fait perdre 6 jours de paye /an.
- les jours de carence si maladie.

Bref : en seulement 9 ans, nous avons perdu l'équivalent de 59/ 60 jours de paye par rapport au coût de la vie

On imagine depuis 1983 !

Donc la discussion a été conflictuelle. En effet, le ministère explique qu'augmenter les salaires coûte extrêmement cher. Pour illustrer son argument, le ministère prend l'exemple d'une augmentation générale des salaires de 100€ par mois : Le coût serait de 1 milliard.

Malgré les réponses des représentants sur le fait qu'une partie serait récupérée dans les impôts directs (c'est à dire en impôt sur le revenu, CSG) et indirects (TVA) et que cela réduirait fortement son coût, le ministère a maintenu son argument du montant élevé d'une telle augmentation à cause du nombre élevé d'enseignants (!). Nous avons répondu que des sommes bien plus importantes étaient allouées à des dispositifs fiscaux douteux et qu'il s'agissait donc de choix budgétaires, politiques et idéologiques. Nous avons réaffirmé notre demande de 40% d'augmentation qui correspondrait à 10,5 milliards d'euros (moins les recettes que cela ferait pour l'Etat donc un coût final de 8,5 milliards).

De plus, il n'est question d'augmenter que les personnels appartenant au corps d'enseignement (PE, PLC, CPE). Les autres personnels de l'EN (infirmière scolaire, AED...) ne semblent pas concernés par cette augmentation. Cependant, cette augmentation même de 100€ n'est pas à prendre comme acquise. Le ministère ne peut pas donner de chiffre car il y aurait encore des négociations avec Bercy. Face à nos demandes de chiffre ou d'engagements, il nous a été répondu que ce n'était pas constitutionnel par rapport à la loi de finances, et qu'il fallait ne pas bloquer les examens pour que les négociations du ministère aboutissent avec Bercy. Nous avons répondu que cette réponse était une tentative d'enfumage pour nous calmer et que nous exigeons des garanties immédiates, et que les collègues y verraient à juste

titre une manœuvre dilatoire donc pour gagner du temps, et faite uniquement que les examens de fin d'année se passent normalement.

Un calendrier d'augmentation des salaires pluriannuel est annoncé avec effet dès 2020 jusqu'à 2025. Aucun chiffrage. Il est dit très fermement que le ministre doit s'engager publiquement sur des sommes précises ou un pourcentage minimal d'augmentation. Nos interlocuteurs semblent très agacés par ces demandes pressantes et légitimes.

Refonte des grilles indiciaires : Les SR ont expliqué que les policiers ont vu la refonte de leur grille indiciaire échelonnée de 2016 à 2022 sans grève et sans contestation juste parce que la défense intérieure est une fonction régaliennne. C'est une chose qui est absolument envisageable dans l'EN.

Au sujet de l'observatoire des salaires enseignants, le DGRH précise qu'il est en cours d'élaboration pour avoir des chiffres en temps réel et pour mettre en place un calculateur de rémunération, une comparaison à l'internationale. Notre réponse a été que cet observatoire était une dépense inutile, donc une manœuvre et un gain de temps pour eux, que tout était observé depuis longtemps notamment par les syndicats et que nous pourrions leur transmettre nos fiches de paye.

Nous sommes déçus de cette absence d'annonces alors que nous attendions des réponses précises. Il est rappelé que le ministre a permis au Président de faire de l'éducation une priorité et on nous demande de ne "pas mettre d'huile sur le feu" pour ne pas affaiblir le ministre dans ses négociations avec Bercy... Il est répondu par les Stylos rouges que la politique voulue par le président de la République doit être mise en œuvre par son gouvernement, quel que soit le ministre. L'accueil à cette remarque est glacial. Nous rappelons aux membres du cabinet qu'ils semblent ne pas prendre la mesure de la colère des personnels de terrain de l'Éducation nationale. Tout comme de celle qui parcourt le pays.

Nous rappelons à voix forte, qu'actuellement avec le gel du point d'indice, même la progression de carrière due au changement d'échelon ne permet pas de compenser l'inflation : chaque mois, tout agent perd du pouvoir d'achat.

En toute fin d'entretien, il nous a été répondu qu'il devait bien arriver qu'un inspecteur ou un chef d'établissement soit un peu fatigué et fasse preuve d'autoritarisme. Pas de vague.

Le prochain rendez-vous serait pour bientôt et pourrait concerner des réponses au sujet de la hiérarchie, sans doute en présence du ministre.

*Les Stylos Rouges*